

261.83

E34

v.266

1936

v.266

1936



Bibliothèque Nationale du Québec

# La Crise libératrice<sup>1</sup>

par le P. Albert MULLER, S. J.

professeur à l'Institut supérieur de commerce Saint-Ignace  
d'Anvers

266  
HN  
31  
E34  
U. 266  
1936

JE salue dans la crise — la crise la bien nommée — une grande, une bienfaisante libératrice.

La crise la bien nommée? La crise, une grande et bienfaisante libératrice? On s'étonnera de cet accouplement inusité de mots. Je m'explique.

La crise, d'abord, porte bien son nom. Le terme qui la désigne est emprunté au verbe grec *Krinein*, qui veut dire juger.

La crise, c'est le grand jugement porté sur notre activité économique, le Mané, Tékél, Pharès, qui procède périodiquement à l'inventaire de nos entreprises, les pèse à leur exacte valeur, élimine les moins viables et partage leurs dépouilles entre celles qui s'avèrent résistantes et sainement constituées.

Il y a longtemps que les économistes ont reconnu aux crises cycliques cette vertu curative et purificatrice. Mais la crise si longue et si douloureuse qui nous étreint depuis six ans, a une bien plus considérable signification. Son sûr et impitoyable verdict ne porte pas seulement sur les pièces trop fragiles de notre appareil économique; c'est toute l'idéologie, qui a présidé à sa construction, qu'il met en cause et qu'il condamne.

Mais la même sentence, qui réduit à néant les postulats erronés de l'individualisme libéral, restaure dans leurs droits les sûrs principes que la sociologie chrétienne

1. Cette étude a paru dans *la Vie économique et sociale*. Son auteur a bien voulu en autoriser la reproduction dans nos brochures.

a tirés, dès l'origine, d'une saine philosophie naturelle et du trésor de la révélation et qui, durant des siècles, ont régi l'effort civilisateur de l'humanité.

Une condamnation et une réhabilitation qui me permettent de saluer dans la crise une grande, une bienfaisante libératrice.

C'est ce que je vais m'efforcer de démontrer.

\* \* \*

Rappelons d'abord brièvement de quoi est faite l'idéologie qui, depuis un siècle et demi environ, gouverne l'activité économique du monde.

Cette idéologie emprunte ses éléments essentiels à un triple courant de pensée: le matérialisme, l'individualisme et le libéralisme.

Le premier lui assigne son objet: la richesse matérielle envisagée comme fin, sans rapport aucun avec les autres biens humains.

Elle s'inspire du second pour faire de l'individu, affranchi de toute autre responsabilité que celle de son avantage personnel, le moteur autonome de l'activité économique.

Le troisième enfin lui révèle sa méthode: une liberté qui ne connaîtra d'autre limite que la liberté égale d'autrui.

Les parrains de cette idéologie assuraient que de son application résulteraient un accroissement indéfini de bien-être et de prospérité et une ascension continue dans les voies du progrès et de la civilisation. Que les gouvernants consentissent seulement à se soumettre à ses préceptes et l'on verrait de quels bienfaits elle saurait récompenser leur docilité!

On a vu!...

Nous voyons nous-mêmes à quoi a abouti cette docilité.

Certes, nous ne nions pas les incontestables progrès matériels réalisés, au cours des cent cinquante dernières

années, à la faveur du régime nouveau. Mais qu'en a-t-il coûté, qu'en coûte-t-il encore à l'humanité et les résultats obtenus compensent-ils le prix qu'elle en a payé ?

Nous posons la questions. La crise, la grande justicière, répondra. Elle a cité à sa barre les trois répondants de l'économie moderne: le matérialisme, l'individualisme et le libéralisme. Il nous suffira de recueillir sa sentence et d'enregistrer les revisions doctrinales qu'elle impose.

\* \* \*

Au matérialisme d'abord!

C'est à son insu peut-être que l'économie dominante du XIX<sup>e</sup> siècle y a versé. Sans contester l'existence et le prix des valeurs spirituelles, elle a cru pouvoir, pour des raisons de méthode, les écarter délibérément de son champ de vision et se cantonner dans l'ordre purement matériel. Elle s'est définie elle-même « la science des richesses ». Fatale prétéition qui devait lui coûter cher! L'homme n'est plus guère pour elle qu'un instrument ou un débouché de la production. Toutes les valeurs spirituelles qu'elle rencontre au cours de ses investigations sont invariablement converties en réalités matérielles, évaluées en francs et centimes. Les frais humains, si élevés parfois, de la production sont incorporés, au même titre que le coût des matières premières et des denrées, dans le prix de revient. Toutes les facultés de l'homme, sa conscience même trop souvent, subissent, tout comme les plus vulgaires marchandises, la loi souveraine du marché. Le souci de produire domine tout et le profit est érigé, sciemment ou non, en fin suprême de toute activité économique.

De ce matérialisme pratique beaucoup d'économistes modernes ont cru, il est vrai, pouvoir s'évader en promettant qu'à la faveur du bien-être indéfiniment accru l'humanité trouverait le loisir d'exploiter plus fructueusement

ses ressources spirituelles et parvenir ainsi à un plus haut degré de civilisation.

Le mot d'ordre historique: « Messieurs, enrichissez-vous! » a été entendu. D'un élan irrésistible tous les efforts se sont orientés vers la production. La science s'est mise au service de l'économie et a multiplié pour elle ses inventions. Le monde s'est soudain transformé en un immense atelier bouillonnant de fiévreuse activité. Produire est devenu la loi suprême de l'humanité. Celle-ci, d'un cœur léger, a jeté pêle-mêle toutes ses valeurs spirituelles dans le creuset d'où s'écoule le flot pressé des richesses créées. Les corps se sont broyés, les âmes se sont consumées à produire. Durs sacrifices, mais sacrifices nécessaires pour que la machine dévorante restitue, en échange de ces holocaustes, du fer, de l'acier, du cuir, des tissus, cent autres articles dont la vente laissera un substantiel profit. Des crises, sans doute, venaient périodiquement anéantir une partie des richesses si chèrement payées. Qu'importe! La tourmente passée, le terrain déblayé, on repartait avec une plus belle ardeur et plus de ténacité. On s'enrichissait quand même, quoique de façon très inégale et l'aisance accrue favorisait incontestablement la diffusion de l'instruction, la vulgarisation de la science, la formation du goût. Par un lent et pénible détour on arrivait quand même à satisfaire les besoins spirituels de l'humanité et à faire progresser la civilisation.

Mais voici que l'immense appareil de production, surmené à l'excès, s'enraye soudain; les rouages sont grippés. Qu'est-il arrivé? Hélas! Rien que ce qui devait arriver. Dans leur course éperdue au profit, les producteurs ont perdu le sens de la mesure, ont fait fi de toute prudence et de tout calcul. Ils ont démesurément accru leur capacité de production sans se soucier de savoir s'il existait, pour absorber les richesses ainsi multipliées, une capacité correspondante de consommation. Bientôt des stocks se

sont accumulés qui se déprécient, se corrompent ou qu'il faudra détruire. La production s'arrête et l'outillage immobilisé se détériore et se dévalorise par le fait même de son inactivité. Des millions d'hommes, réduits au chômage, subsistent en parasites aux dépens des rares privilégiés qui ont conservé plus ou moins intactes leurs ressources ou réussissent encore à les exploiter avec quelque profit.

Et voilà comment, par une déconcertante et cruelle ironie, le dernier mot de la « science des richesses » est la destruction de toutes les fortunes si péniblement acquises, comment l'invitation à l'enrichissement illimité aboutit, en fin de compte, à l'appauvrissement général.

Ce résultat ne doit pas nous étonner. C'est le produit nécessaire d'une erreur qui consiste, ainsi que le rappelle l'encyclique *Quadragesimo anno*, « à affirmer que l'ordre économique et l'ordre moral sont si éloignés l'un de l'autre, si étrangers l'un à l'autre, que le premier ne dépend en aucune manière du second ». L'économie moderne a cru pouvoir dissocier les deux ordres, traiter du profit comme d'une fin en soi, sans le rapporter, comme un simple moyen, à une fin supérieure, à la fin suprême et dernière de l'homme. Ce faisant, elle déchainait sur le monde ce formidable appétit du lucre, toujours inassouvi, qui pousse à tous les excès de la spéculation et doit aboutir aux pires désastres. Car « la convoitise du lucre, ainsi que l'observait saint Thomas, loin de connaître quelque borne, s'étend à l'infini ». Si riche que l'on soit, on aspire toujours à plus de richesse encore, et pour y atteindre, on ne recule devant aucune audace, on accumule toutes les imprudences et toutes les témérités, jusqu'à ce que se produise l'irréparable effondrement.

La catastrophe s'étale sous nos yeux. La crise juge, la crise condamne sans appel le matérialisme qui a infecté l'économie moderne. Du même coup aussi, elle réhabilite

la sagesse éprouvée de l'antique tradition chrétienne. Celle-ci, parfaitement consciente des dangers auxquels expose la convoitise du lucre, s'est toujours appliquée à la tenir étroitement en bride. Sans doute, pour elle aussi, la richesse est l'objet propre de l'activité économique. Mais cette activité, elle l'intègre, à son tour, comme une fin particulière et subordonnée, dans le cadre général de la destinée humaine. Simple instrument forgé pour l'exécution d'un programme plus vaste qui la dépasse, la richesse cesse dès lors, d'être envisagée comme une fin en soi et n'est plus appréciée qu'à raison des services qu'elle peut rendre. Par là même, l'effort qui se déploie pour l'acquérir se trouve strictement circonscrit dans les limites d'une sage et prudente modération.

Cette doctrine sur laquelle repose toute l'économie chrétienne a trouvé son expression dans la parole évangélique: « Que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme? » Et saint Ignace de Loyola l'a résumée dans la formule lapidaire qui sert de frontispice à son livre des Exercices: « L'homme a été créé pour louer Dieu, notre Seigneur, pour l'honorer et le servir et, par ce moyen, sauver son âme. Et tout le reste, à la surface de la terre, a été créé pour l'homme et pour l'aider dans l'accomplissement de la fin en vue de laquelle il a été créé. D'où il résulte que l'homme doit user de ces créatures dans l'exacte mesure où elles l'aident à réaliser sa fin et qu'il doit s'en détacher dans l'exacte mesure où elles l'en détournent. C'est pourquoi l'homme doit se rendre indifférent à l'endroit de toutes les créatures... ne désirant et ne retenant que celles qui le conduiront plus sûrement à la fin pour laquelle il a été créé. »

Consigne ascétique, m'objectera-t-on. Sans doute! Mais aussi règle d'or dont l'économie chrétienne n'a jamais consenti à se départir. Et c'est à cette règle d'or que le monde désabusé tend manifestement à revenir.

Quel autre sens, en effet, pourrions-nous donner au concert de réprobation qui, de toutes parts, s'élève contre l'utilitarisme définitivement discrédité? Hommes de pensée, hommes d'action, hommes d'État proclament à l'envi sa faillite. Devant l'évidente carence de l'économie moderne, impuissante à tenir ses promesses de prospérité matérielle, les peuples déçus, conscients des lourds et vains sacrifices qu'ils lui ont consentis, exigent, selon la parole de l'Écriture, qu'elle « rende compte des âmes qui lui ont été confiées ». On en a assez de voir toutes les forces spirituelles impitoyablement assujetties à la loi de l'intérêt, la science stipendiée, les arts commercialisés, les influences politiques mises à l'encan, les consciences mêmes devenues l'objet d'un ignoble trafic. Les jeunes surtout se détournent écoeurés de l'affairisme cupide auquel sacrifiaient leurs aînés et cherchent à leurs ambitions de plus nobles objectifs. Les meilleurs d'entre eux vont plus loin et découvrent à leur tour dans la pauvreté volontaire le charme mystérieux qui séduisit jadis François d'Assise. De leur côté les néo-socialistes répudient le matérialisme bourgeois du marxisme et convient les masses ouvrières à lutter pour autre chose et mieux qu'un relèvement de leur sort matériel, pour le triomphe de la justice et la libération des âmes. Ce que tous prétendent en somme, c'est opérer un total reclassement des valeurs, refaire de l'homme le centre et la fin de toute activité économique, mettre enfin à son service la richesse qui l'a trop longtemps dominé.

L'économie chrétienne n'a jamais demandé autre chose.

\* \* \*

Après le matérialisme, l'individualisme est appelé à rendre ses comptes.

De la personne humaine l'individualisme s'est fait une image incomplète et mutilée.

L'homme se présente, en effet, à nous sous un double aspect.

A ne le considérer qu'en lui-même, nous le concevons comme un être complet, ayant une fin en soi qu'il réalisera librement et sous sa propre responsabilité, et doté de tous les droits indispensables à l'accomplissement de cette fin. Tel est l'aspect individuel qu'offre la personne humaine.

Mais pour peu que nous l'envisagions dans les conditions concrètes de son existence et de son activité, elle se révèle à nous sous un aspect tout différent, sous son aspect social. L'homme, il est aisé de le constater, n'est pas fait pour vivre isolé. Tout en lui, sa complexion physique autant que les inclinations profondes de son être moral, le destine à vivre dans la société de ses semblables et à nouer avec eux une étroite et harmonieuse collaboration, qui facilitera à chacun des associés l'accomplissement de sa destinée.

Ce double caractère, individuel et social, que présente la nature humaine, une saine philosophie ne peut l'ignorer et la sociologie chrétienne en a toujours soigneusement tenu compte. Certes, selon que le commandaient les temps et les circonstances, elle a tantôt insisté sur la part légitime d'autonomie qui revient à la personne, tantôt mis l'accent sur les justes limites qu'imposent à la liberté humaine les exigences de la vie sociale. Toujours cependant elle s'est appliquée à maintenir une équitable balance entre ces deux aspects, sans jamais sacrifier l'un à l'autre.

L'individualisme n'a pas su garder cette sage mesure. Il n'exprimait à l'origine que la réaction naturelle de la personnalité humaine, comprimée à l'excès dans les cadres trop rigides d'une organisation sociale surannée. Rien de plus légitime. Que ces cadres désuets eussent besoin d'être rajeunis et assouplis, qui le contestera? Le tort de l'individualisme a été de vouloir les abolir entièrement. Méconnaissant la nature sociale de l'homme, il n'a plus

vu en lui que l'individu totalement autonome, maître de travailler en toute indépendance au plein épanouissement de sa personnalité, affranchi à l'endroit de ses semblables de toute obligation et de toute responsabilité.

Née à l'heure précise où l'individualisme s'affirmait dans tout son éclat, l'économie moderne en a adopté sans discussion le principe. Dans son interprétation des phénomènes si complexes de la production et de la circulation des biens, elle n'a compté qu'avec des individus, pourvus de droits identiques, dégagés de tout lien de solidarité sociale et réglant en toute liberté leurs actes sur les conseils de leur intérêt particulier. Si, dans l'ardente et confuse mêlée des ambitions et des appétits, les atomes économiques viennent à s'accorder ou se combattent avec acharnement, la science moderne ne veut voir dans ces attractions et ces répulsions que des phénomènes tout passagers qui n'obéissent à d'autre loi que celle de l'avantage éphémère des éléments engagés. Elle juge du mérite des contrats et des conventions sur le seul profit qu'en retirent les parties immédiatement intéressées; elle apprécie les procédés de concurrence, tant qu'ils restent dans les limites du strict droit, sur leur seule efficacité. Ni aux uns ni aux autres elle ne consent à appliquer un critère de portée plus générale, celui de l'utilité sociale et de l'intérêt commun.

Durant de longues décades, les hommes ont réglé leur activité économique sur cette philosophie individualiste. Avec quel résultat? La crise est là qui nous l'apprend.

En libérant les individus de toutes les contraintes de la vie sociale, l'économie moderne les a du même coup privés de l'aide sociale qui en constituait la bienfaitante contre-partie. Ni solidarité, ni collaboration. Chacun ne prend plus conseil que de son égoïsme et défend jalousement son intérêt. Une lutte sans merci oppose désormais ceux qu'associait jadis une fraternelle entr'aide.

Au début, sans doute, tant que les conflits ne mettaient aux prises que des individualités isolées, le monde s'est accommodé vaille que vaille de cette conception nouvelle des rapports économiques. Les vaincus du combat tombaient seuls et n'entraînaient guère d'autres victimes dans leur ruine; la place qu'ils évacuaient était aussitôt occupée par leurs heureux vainqueurs. Bientôt pourtant la lutte a pris de plus graves proportions. Les intérêts de même nature et de même signe n'ont pas tardé à se rejoindre et à se combiner, bien plus solidement et plus durablement que ne l'avait prévu la doctrine individualiste. Les combats singuliers ont fait place à des batailles rangées, de plus en plus acharnées, de groupe à groupe, de classe à classe, de nation à nation. Dans ces conflits meurtriers le vainqueur s'épuise à l'égal du vaincu, car la victoire ne paie plus les sacrifices qu'elle coûte.

A cela s'ajoute que, par suite de l'entrelacement toujours plus serré des intérêts, les désastres économiques ne restent plus limités aux seuls secteurs qu'ils ravagent, mais se répercutent rapidement dans toutes les branches de la vie économique. Il ne suffit pas de nier la solidarité pour la supprimer en fait. Elle est un phénomène naturel et non pas une simple création de l'esprit. Passe encore pour la solidarité d'entr'aide et d'assistance que l'égoïsme individualiste peut se refuser à pratiquer. Il n'échappera pas du moins à la solidarité dans la misère et la détresse que ses fautes doivent fatalement déchaîner. Les fortunes les mieux assises, les plus solides entreprises, les nations les plus avantageusement équipées subissent indubitablement le contre-coup des revers et des désastres les plus lointains qui semblaient devoir leur être épargnés. Les vendeurs souffrent de l'appauvrissement des acheteurs; les créanciers paient les fautes de leurs débiteurs; l'industrie partage les infortunes de l'agriculture; la production languit quand s'engorgent les canaux de la circulation;

tout l'appareil économique se détraque par l'effet d'un crédit mal administré; l'imprudente folie d'une poignée de spéculateurs sans scrupules suffit à avarier une monnaie et à infliger une amputation massive à tout l'avoir national.

Ainsi les faits démentent journellement l'illusoire indépendance que l'individualisme se flattait de conférer à la personne humaine. Les masses, un instant abusées, n'ont pas mis beaucoup de temps à le reconnaître. De bonne heure les travailleurs, livrés sans défense à la dure loi du marché, ont été les premiers à recouvrer le sens de la solidarité. Les bénéficiaires du régime ont eu plus de peine à se convaincre de leur indiscutable assujétissement à la collectivité. Il a fallu la crise pour déciller tous les yeux. Les plus avisés et les plus modérés se sont sentis inexorablement entraînés dans la rafale et ont expié les écarts des téméraires et des malhabiles. Tous, les coupables comme les victimes, sur le point de sombrer, ont invoqué à grands cris, au nom de l'intérêt social en péril, l'assistance de la communauté. Les pouvoirs publics ne se sont pas refusés à intervenir. Mais ce même intérêt social dont on se réclamait auprès d'eux, ils entendent désormais pourvoir plus efficacement à sa protection. Ils établissent des contrôles, opèrent d'office les assainissements nécessaires, imposent des ententes industrielles et commerciales, tracent des règles plus étroites au libre jeu des initiatives privées. L'économie dirigée, ordonnée, planée, s'introduit partout, dans les pays de dictatures comme dans les terres de liberté politique. Quelques rescapés de la tourmente, dûment remis sur pied, souhaiteraient sans doute recouvrer leur ancienne indépendance et secouer une tutelle qui ne leur paraît plus indispensable. Vain espoir. Il y a quelque chose de changé dans le monde. La crise a jugé l'individualisme et l'a irrémédiablement condamné.

Elle a aussi remis en pleine lumière ce caractère éminemment social de tout travail humain que soulignait naguère Sa Sainteté Pie XI. L'homme n'est pas l'être parfaitement autonome, l'atome isolé qu'imaginait l'économie individualiste. Inséré en due place dans la société, comme un membre dans un organisme, il tient d'elle dans une large mesure les conditions de son existence et de son développement; il lui doit en retour l'apport loyal de ses prestations et de ses services. Il ne saurait prétendre recevoir toujours et ne jamais rien donner, encore moins sacrifier à ses fins propres ceux-là même qui le soutiennent et l'assistent dans ses entreprises. Qu'il vague à ses intérêts, s'édifie une fortune, cultive sa personnalité, c'est son droit et nul ne le contestera, tant que cette activité se déploiera en conformité avec le bien général. Mais on estime désormais intolérable que cette activité s'exerce à l'encontre même du bien commun. Jamais, en aucune hypothèse, l'intérêt individuel ne pourra prévaloir sur l'intérêt général et tout écart en ce sens devra être impitoyablement réprimé.

Telle est l'interprétation foncièrement sociale que les leçons de la crise sont en voie de substituer aux vues courtes et erronées de l'individualisme. A coup sûr cette interprétation étonne et scandalise encore les attardés à qui les bouleversements économiques de l'heure présente n'ont rien appris, rien fait oublier. Nous ne saurions partager cet émoi, tant est pour nous évidente l'intime parenté qui rattache ces idées nouvelles à l'enseignement séculaire de l'économie chrétienne.

Celle-ci s'est toujours interdit d'isoler l'individu de son milieu social. Elle ne traite pas l'homme comme une pure abstraction. Elle ignore l'*homo economicus*; elle ne connaît que le chef de famille, le membre d'une profession, le citoyen d'une cité, rattaché à chacun de ces divers groupements par des liens si étroits qu'on ne saurait les

trancher sans mutiler sa personnalité. Responsable en chef propre de l'accomplissement de sa destinée, l'individu s'y emploiera selon le mode et avec les moyens qu'il aura librement choisis. Mais la solidarité qui l'unit à ses semblables lui fait une loi de leur rendre loyalement l'aide et le concours qu'il leur emprunte lui-même. Dans l'ordre économique il opte en pleine indépendance pour la carrière qui répond le mieux à ses aptitudes. Mais la profession qu'il embrasse n'est pas qu'un simple gagne-pain; c'est aussi un service social. Étant donné le degré si poussé de différenciation que revêt à l'heure actuelle le travail économique au sein d'une nation, les diverses professions constituent autant de fonctions et de services indispensables à la prospérité commune. Chacun y choisit librement sa place, mais en s'y installant doit accepter la loi du métier où il s'est engagé. Il ne lui est pas loisible de s'y comporter au seul gré de son caprice ou de son intérêt personnel, au risque de compromettre par ses écarts le bon fonctionnement du service social auquel il collabore. Dès lors tous ses actes, la disposition qu'il fait de ses biens, les contrats qu'il passe, les profits qu'il réalise, sont justiciables d'un double critère: celui de l'utilité individuelle et celui de l'intérêt général. Et c'est toujours selon ce dernier que se doit prononcer l'arrêt décisif.

\* \* \*

Reste enfin le libéralisme, troisième répondant de l'économie moderne. Son compte est bon et sera promptement réglé.

D'abord parce que le libéralisme procède en droite ligne de l'individualisme et que la condamnation de celui-ci rejaillit nécessairement sur celui-là. Dans l'hypothèse d'une constitution purement atomique de la société, on revendique logiquement pour l'individu l'entière maîtrise

de ses actes et une totale indépendance. Cette prétention n'est plus soutenable dès lors qu'on envisage la société comme un tout organique, dont chacun des membres subit la loi d'une commune solidarité.

Ensuite, parce que bien rares sont aujourd'hui les avocats qui consentent à défendre à la barre la doctrine incriminée. La liberté a été trahie par ceux-là mêmes qui naguère encore s'en proclamaient les champions les plus résolus. « La concurrence, observe très justement l'encyclicque *Quadragesimo anno*, s'est détruite elle-même; à la liberté du marché a succédé une dictature économique. L'appétit du gain a fait place à une ambition effrénée de dominer. »

La liberté, ils ne la réclament plus que par habitude ou par une feinte habilement calculée, les maîtres tout-puissants des grands monopoles, les magnats de l'industrie, les souverains arbitres du crédit. Pour qui d'ailleurs la revendiqueraient-ils? Certes pas pour le menu peuple des producteurs qu'ils ont solidement assujettis à leur joug. Pour eux-mêmes? Ne la possèdent-ils pas puisque, en tout pays, ils commandent et manœuvrent au gré de leurs intérêts tous les leviers tant de la vie économique que de la vie politique? Il ne reste plus guère pour s'insurger contre les interventions jugées intolérables de l'autorité sociale, qu'un petit nombre de victimes, encore inconscientes de la tyrannie, autrement redoutable, que leur impose la dictature économique. Des brebis bêlantes qui manifestent en faveur de la liberté du boucher qui s'apprête à les égorger. Joli sujet de fable que le bonhomme La Fontaine eût traité avec infiniment d'esprit.

Gardons-nous de bêler après un régime de liberté qui n'a pas tenu ses promesses, qui s'est détruit lui-même et dont il serait vain d'escompter jamais le retour. Voyons plutôt ce que l'on est en voie de lui substituer.

Hélas! ce n'est guère mieux et nous nous refusons à voir dans l'économie étatique et dirigée qui, à cette heure, s'épanouit en tout pays, rien qu'on puisse identifier avec les postulats de l'économie chrétienne.

Répondant à l'appel de l'initiative privée en détresse, l'État a délibérément pris en charge tout l'appareil économique de la nation. Dans tous les domaines de la production, des échanges, du crédit, il a entrepris de tout réglementer, diriger, organiser, surveiller, contrôler par lui-même, de tout bureaucratiser surtout. Il invoque pour en agir ainsi d'excellentes raisons: la nécessité de parer à une catastrophe imminente, la volonté de soustraire une fois pour toutes l'économie nationale à la loi égoïste des intérêts particuliers, pour la mettre au service de la nation. Ce serait fort bien peut-être, si l'État possédait la compétence et les aptitudes que requiert pareille tâche. Comme il ne les possède pas, sa gestion s'avère encombrante, maladroite et coûteuse à l'excès, tout à fait inapte à dénouer rapidement la crise trop longue dont nous souffrons.

Il est pourtant, reconnaissons-le loyalement, en faveur des ingérences intempérantes de l'État dans un domaine qui n'est pas le sien, une circonstance fortement atténuante.

L'économie individualiste et libérale s'était imaginée que de l'incohérente mêlée de tous les appétits sortiraient automatiquement la paix et l'harmonie universelles. Erreur profonde que nous payons cher aujourd'hui! L'indiscipline et la confusion ne sauraient engendrer l'ordre et la stabilité. Pour sortir de la présente anarchie il importe à tout prix, ainsi que le proclame l'encyclique *Quadragesimo anno*, de replacer la vie économique sous le gouvernement d'un principe directeur fort et respecté. Mais, dans la société inorganique qui est la nôtre, qui donc formulera ce principe? Qui imprimera la direction

nécessaire? On ne voit, en vérité, en ce moment, pour s'acquitter de cette mission, que l'État. Sa fonction essentiellement subsidiaire lui fait un devoir de suppléer à la carence de toute autre autorité sociale, d'assumer des responsabilités que nul autre ne s'offre à porter. Il s'y est appliqué de son mieux et, si imparfaite qu'elle soit, sa réglementation vaut mieux toujours que la persistance de l'actuelle indiscipline. Loin d'incriminer de parti pris ses efforts, nous lui saurons gré de son intervention nécessaire. A une condition toutefois! C'est qu'il ne la considère lui-même que comme une étape provisoire frayant la voie à une formule meilleure, mieux appropriée aux exigences de la vie sociale.

Cette formule, l'économie chrétienne la possède et n'a jamais cessé de la recommander.

Pour avoir inlassablement combattu les excès du libéralisme, la sociologie chrétienne passe, aux yeux de beaucoup, pour l'adversaire de la liberté. Rien n'est moins fondé que cet injuste préjugé. Nous voyons dans la liberté le plus noble apanage de la personne humaine, un don précieux dont l'homme se doit de tirer tout le parti possible, à la condition toutefois de ne pas sortir de l'ordre que lui trace sa nature individuelle et sociale. Nous ambitionnons de lui laisser, dans l'accomplissement de sa destinée, toute la liberté possible compatible avec les exigences de sa fin personnelle et du bien général.

C'est, du même coup, admettre que des limites soient mises à l'exercice de cette liberté. Mais ces limites, nous les voulons spontanément définies et posées dans l'ordre des fins particulières par les individus eux-mêmes, dans l'ordre des fins sociales par les groupements librement constitués en vue de réaliser une même commune tâche d'intérêt social.

A l'État enfin, gardien-né de la prospérité générale, la formule chrétienne ne conteste pas sa légitime part

d'intervention. Mais, cette intervention ne doit jamais s'exercer qu'à titre subsidiaire ou supplétif, là où l'effort privé, individuel ou collectif, s'avère, par défaut ou par impuissance, inférieur à sa mission.

Cette solution admirablement équilibrée, qui concilie si harmonieusement les droits imprescriptibles de la liberté humaine avec les attributions nécessaires de l'autorité sociale, a été excellemment formulée dans une page de l'encyclique *Quadragesimo anno* que l'on ne saurait assez méditer :

« De même, dit le Souverain Pontife, qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes.

« L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber :

« Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort ; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement, les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, car elle seule peut les remplir : diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité. Que les gouvernants en soient donc bien persuadés : plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes

seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques. »

Hâtons-nous de le dire, cette doctrine, que la sociologie chrétienne a baptisée d'un nom qui lui est cher et lui appartient en propre — « le corporatisme » — s'impose de nos jours de plus en plus à l'attention des nations en mal de réorganisation sociale. En maints pays elle a reçu déjà une consécration légale qui, malheureusement, n'a pas réussi à se garder d'un étatismisme plus ou moins prononcé. Pourtant ailleurs le problème fait l'objet d'études sérieuses; des programmes s'ébauchent; des solutions s'amorcent.

Ici encore saluons la crise libératrice qui, en dissipant le mirage du libéralisme, oriente le monde vers les solutions foncièrement chrétiennes du corporatisme d'où seul lui viendra le salut.

\* \* \*

Ce serait pourtant bien gravement nous leurrer que d'imaginer le salut déjà tout proche. La crise révèle au monde la voie qui y mène. Il reste au monde à s'y engager résolument et à y persévérer.

Pour cela il lui faut oublier beaucoup, beaucoup apprendre aussi.

Oublier beaucoup! La chose n'est pas facile.

Nous discutons un jour avec un homme d'action qui, à un âge où pour tant d'autres sonne l'heure de la retraite, venait d'aborder avec un juvénile entrain l'étude de l'économie politique. Comme nous ne partagions pas ses vues trop peu classiques sur un sujet d'actualité brûlante, il nous répartit brusquement: « Reconnaissez donc que j'ai sur vous une supériorité marquée. Voilà trente ans que vous faites de l'économie politique; je n'en ai encore que trois à mon actif. Vous avez beaucoup plus à oublier que moi! » L'argument n'est pas banal et nous

ne lui dénions pas une certaine valeur. Ne progresse-t-on pas le plus souvent dans la science par oublis successifs ?

Oui, certes, nous aurons à dépouiller notre idéologie économique et sociale de bien des préjugés amassés au cours du siècle écoulé. Il faudra nous dégager du matérialisme plus ou moins inconscient qui nous tient tous et nous fait attribuer à la richesse un prix excessif.

Un reclassement de notre échelle des valeurs s'impose, qui remettra au premier rang les biens spirituels et réduira les biens matériels au rôle modeste de simples instruments au service de la fin surnaturelle de l'homme. Il nous faudra nous libérer en outre de l'égoïsme tenace que nous a légué une longue tradition d'individualisme et renoncer à une indépendance qui se refuse à toute direction et récuse tout contrôle.

Il y aura beaucoup à apprendre aussi.

Nous devons nous habituer à envisager bien moins l'objet matériel de la production que le facteur humain qui s'y dépense; à apprécier l'économie en fonction de l'homme et non pas l'homme en fonction de l'économie.

On s'est trop accoutumé à voir dans l'intérêt personnel l'unique mobile de l'activité économique. D'autres pré-occupations, de plus noble nature, peuvent cependant éveiller et soutenir l'énergie indispensable à un travail fécond et il s'agit de leur faire, à côté de l'intérêt, une plus large place. Quoi que l'on puisse penser des dictatures, il est un mérite qu'on ne peut leur contester: c'est d'avoir fait appel, même dans le domaine de l'activité économique, à d'autres passions qu'à celle du profit et d'avoir su se faire écouter des masses. On ne peut nier non plus que le socialisme a réussi à créer, lui aussi, une mystique qui a incontestablement séduit une grande fraction de ses partisans. Dans la science, dans l'art, dans l'administration, dans l'industrie même, dans le champ de l'apostolat surtout, les exemples de travail conscien-

cieux et désintéressé abondent, qui prouvent que la perspective de gains indéfinis n'est pas indispensable pour soutenir l'énergie. L'économie classique sous-estime donc les ressources profondes de la nature humaine, lorsqu'elle ne compte, pour déclencher son activité, que sur l'appel de l'intérêt. Il est, pour susciter et soutenir son effort, d'autres ressorts jusqu'à présent trop négligés: le sens du devoir, l'honneur de servir, la joie de faire le bien.

Ces ressorts, d'une si puissante énergie, le christianisme seul est en état de les faire pleinement jouer, car ils lui appartiennent en propre et il les appelle des vertus. Et voilà pourquoi Pie XI, après Léon XIII, n'hésite pas à proclamer que, « si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme. »

Seul en effet le christianisme possède, dans toute leur intégrité, les paroles de vérité et de vie.

Depuis un demi-siècle deux autres doctrines se disputent en un combat tragique la conquête des esprits: le libéralisme et le socialisme. Quelles que soient leurs trop réelles déficiences, les adhésions massives qu'elles ont recueillies nous interdisent de les considérer comme totalement erronées. L'esprit humain est fait pour s'attacher à la vérité. Même lorsqu'elles s'égarent, les foules se laissent toujours séduire par des apparences de vérité. Dans toute erreur en effet, selon le beau mot de L. Ollé-Laprune, se trouve emprisonnée une « âme de vérité ».

Cette « âme de vérité » c'est, dans le libéralisme, la très haute estime où il tient la personnalité humaine et qui l'entraîne à en exagérer démesurément les droits. C'est, dans le socialisme, le sens très vif qu'il a des obligations que crée la solidarité humaine et qui le conduit à sacrifier indûment à cette solidarité les légitimes prérogatives de l'individu.

De part et d'autre, vérité, mais vérité tronquée et mutilée!

L'accord ne se fera dans l'esprit, ni la pacification dans les cœurs, par l'effondrement total de l'un ou de l'autre de ces deux grands idéals, qui consacrerait infailliblement ou la ruine de la liberté ou la disparition de toute vraie sociabilité.

Ce qui importe, c'est de libérer ces « âmes de vérité » des erreurs qui les tiennent captives, de rapprocher et de fondre en une seule vérité totale ces éléments de vérité qui se cherchent et aspirent à se compléter. La doctrine sociale de l'Église opère seule cette nécessaire et bienfaisante intégration et c'est l'incalculable mérite de la crise de guider progressivement vers elle tous les esprits.

N'ai-je, dès lors, pas raison de saluer en elle, une grande, une bienfaisante libératrice ?

## Pour l'établissement d'un ordre social chrétien

---

LA nécessité d'une restauration sociale, appuyée sur un programme doctrinal s'inspirant des encycliques des Papes s'impose de plus en plus dans le désarroi universel dont souffre le monde.

Tout un groupe de sociologues appartenant à une vingtaine de nations, réunis à Malines sous la présidence d'abord du cardinal Mercier, puis de son successeur, le cardinal Van Roey, ont activement travaillé, au cours de plusieurs sessions annuelles, à l'élaboration d'un tel programme<sup>1</sup>.

De leurs travaux est déjà sortie une publication importante, esquisse d'une synthèse sociale catholique, *Le Code social de Malines*, bien connu maintenant dans tous les milieux.

Plus modestement, en 1933, une vingtaine de théologiens et de moralistes canadiens, convoqués par l'Ecole Sociale Populaire, se réunissaient à Montréal et rédigeaient une déclaration doctrinale et un programme en treize articles basé sur l'encyclique *Quadragesimo anno*. Ce programme que l'Ecole Sociale Populaire publia sous son nom s'en tenait aux principes. Un groupe de laïcs catholiques l'adoptèrent et, avec l'aide de techniciens, l'appliquèrent à la situation de notre pays. Leur manifeste eut, à l'époque, un certain retentissement.

Voici que sur le même plan une autre initiative vient de se produire. Elle tient le milieu entre les deux que nous venons de signaler. Elle n'est pas internationale comme la première, mais elle dépasse cependant les bornes d'un seul pays auxquelles s'était restreinte la deuxième.

Il s'agit cette fois d'un groupe de théologiens et de philosophes représentant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. Désireux d'élever dans leurs pays une digue contre le flot montant du communisme et convaincus que seule l'application dans les mœurs et les lois de la doctrine sociale catholique, aussi opposée au capitalisme oppresseur qu'au socialisme niveleur, était capable d'opérer ce sauvetage, ils se sont imposé la tâche de présenter cette doctrine à leurs compatriotes en quelques formules brèves et substantielles.

L'élaboration de ce programme qu'on désirait aussi complet que possible exigea un labeur considérable. Plusieurs réunions eurent lieu. Et ce n'est qu'après une minutieuse révision que chaque article fut définitivement adopté. Appelé à participer à ce travail, le directeur de l'Ecole Sociale Populaire a été heureux de trouver chez les autres collaborateurs le même esprit qui avait inspiré le programme de Montréal, esprit qu'on retrouve aussi d'ailleurs dans

---

1. Fondé en 1920, ce groupe a pris le nom d'« Union internationale d'Etudes sociales ». Le Canada y est représenté par trois membres: le sénateur Rodolphe Lemieux, le R. P. Archambault, S. J., et M. Paul Fontaine, du ministère de la Justice.

celui de Malines. C'est l'esprit de l'Évangile, l'esprit que deux des plus grands pontifes de l'Église, Léon XIII et Pie XI, se sont efforcés par leurs enseignements de réintroduire dans le monde.

Nous sommes donc heureux de présenter au public canadien ce code social américain. Ils y retrouveront, avec de plus amples développements, la doctrine exposée dans le programme de l'École Sociale Populaire et dont l'application dans notre pays contribuerait si efficacement à restaurer l'ordre social.

## I. — L'ORDRE SURNATUREL

### A) Le plan.

- 1) Il existe un Dieu personnel et prévoyant,
- 2) qui a fait du monde un atelier et un terrain d'épreuve pour ses enfants,
- 3) où, tout en usant des biens qu'il leur a confiés, non en maîtres absolus, mais comme des administrateurs, ils puissent développer pleinement leurs facultés naturelles et surnaturelles,
- 4) et accomplir ainsi leur destinée, qui est la participation à la vie même de Dieu, source de leur bonheur suprême dans le temps et dans l'éternité.

### B) L'exécution.

- 1) L'entreprise s'exécutera sous la direction du Fils de Dieu, Jésus-Christ,
  - a) représentant suprême de notre race,
  - b) notre Maître incomparable,
  - c) notre Roi et Chef
- 2) Qui a fondé la première et unique société supranationale, l'Église catholique,
  - a) organisme visible et universel,
  - b) qui veut englober tous les hommes
  - c) et établir entre eux la véritable solidarité humaine.

## II. — L'ORDRE SOCIAL

A) Les enseignements du Chef et toutes les leçons de l'expérience humaine démontrent que, pour chaque homme aussi bien que pour l'humanité, le salut et le progrès s'accomplissent dans

**l'amour et le dévouement.**

B) La solution fondamentale de tous les problèmes se trouve donc dans

**l'amour et le dévouement réciproque des hommes,**

- a) Fils d'un même Père,
- b) Frères de Jésus-Christ,
- c) Membres de son Corps mystique,
- d) Camarades de la Première Supranationale.

### III. — LES OBSTACLES

Comme agents destructeurs des rapports sociaux, de tout essai de réforme et de coopération,

#### la haine et la cupidité

sont condamnables sous toutes leurs formes. Notamment:

1) LA GUERRE.

- a) Les nations sont soumises aux mêmes lois morales qui régissent les individus et doivent être jugées selon les mêmes lois de justice et de charité.
- b) Bien que l'on puisse concevoir une guerre juste pour des fins de pure défense,
- c) de nos jours cependant, les conditions d'une juste guerre se réalisent rarement, sinon jamais.
- d) La guerre moderne nous ramène à la barbarie et n'avance en rien la solution des difficultés internationales; elle est par ailleurs, au point de vue social, néfaste aux vainqueurs comme aux vaincus.
- e) Il faut donc s'opposer à l'idée de guerre, à tout ce qui mène à la guerre, comme le faux nationalisme et le militarisme, à tout ce qui aboutit à une propagande effrénée et à la course aux armements.

2) LA LUTTE DES CLASSES.

Tous les hommes sont essentiellement égaux et font tous partie de la famille humaine.

Aussi la haine des classes est-elle

- a) *contre nature*, parce qu'elle contrecarre la commune destinée humaine;
- b) *destructive* de tout progrès, parce que l'héritage culturel de la race humaine appartient à tous les hommes;
- c) *inutile*, parce que les injustices de la société sont accrues par l'antagonisme des classes, et réparées par la solidarité sociale. Aussi la doctrine du *prolétarianisme* est condamnable aussi bien que l'exploitation injuste qui lui donne naissance.

3) Toute espèce d'EXPLOITATION, qui permet au fort d'exercer sur le faible une pression injuste, qu'il s'agisse de nations, de minorités et d'individus.

4) LA CONCURRENCE ÉCONOMIQUE EFFRÉNÉE.

5) Toute forme de DICTATURE PERMANENTE dans le gouvernement, qu'elle s'exerce par

- a) des individus,
- b) des classes,
- c) des minorités,
- d) des races.

6) Toute forme d'INJUSTICE, qu'elle se manifeste dans

- a) le mode de gouvernement,
- b) la législation,
- c) les contrats malhonnêtes,
- d) la reprise d'engagements conclus,
- e) des coutumes et institutions antisociales.

- 7) Toute forme d'OPPRESSION:
- a) d'une nation sur une autre,
  - b) d'une race sur une autre,
  - c) d'une classe sur une autre,
  - d) du riche sur le pauvre,
  - e) du capital sur le travail,
  - f) du capital et du travail sur le consommateur.

#### IV. — LES CONDITIONS

A) Aux individus comme aux groupes sociaux, doivent être assurées

- 1) LA LIBERTÉ CULTURELLE:
  - a) le culte de Dieu et la pratique de la religion,
  - b) l'obéissance à la voix de la conscience droite,
  - c) la jouissance des droits naturels,
  - d) la protection légale de la personne et de la propriété,
  - e) une juste procédure en cas d'accusation,
  - f) la sauvegarde contre les violences populaires,
  - g) la jouissance légitime et raisonnable des privilèges du citoyen, du droit de suffrage, de la liberté de parole, d'assemblée et d'association;
- 2) DES CONDITIONS FAVORABLES
  - a) à l'éducation et à l'éducation religieuse,
  - b) à l'exercice du culte divin,
  - c) à une subsistance honnête,
  - d) à de sains divertissements,
  - e) au développement humain de la personne;
- 3) LA PAIX
  - entre les individus,
  - entre les nations,
  - entre les classes;
- 4) LA JUSTICE
  - fondée sur l'égalité et le droit, et s'exerçant
  - a) entre individus,
  - b) entre patrons et employés,
  - c) entre l'Etat et le citoyen,
  - d) entre majorités et minorités religieuses, raciales ou nationales.

B) Ainsi s'affermira le **primat**

- 1) de la PERSONNE HUMAINE  
puisque'elle seule dépasse l'ordre temporel et est immortelle;
- 2) du BIEN COMMUN  
considéré comme condition et garantie du bien-être de la personne humaine.

#### V. — LES INSTITUTIONS

A) L'Église.

- 1) Expression concrète la plus parfaite des relations de l'homme avec Dieu et ses semblables, l'Église existe pour la plus grande gloire de Dieu.
- 2) Elle favorise ainsi l'épanouissement complet de l'individu.

- 3) Son activité s'exerce d'abord au spirituel, mais aussi au temporel, là où la religion et la morale sont en cause, comme il arrive dans certains problèmes sociaux et économiques.

**B) La famille.**

- 1) La famille est une société naturelle,
- 2) la cellule même de la société civile,
- 3) qui jouit de droits antérieurs à ceux de l'État et indépendants d'eux,
  - a) droit de vivre, de se propager et développer,
  - b) droit de tenir feu et lieu,
  - c) droit primordial à l'éducation des enfants.
- 4) Par suite, le devoir de l'État est de faciliter et de promouvoir tout ce qui assurera une économie familiale.

**C) L'État.**

- 1) Institution de droit naturel,
- 2) et vraie personne morale,
- 3) l'État existe pour l'individu et non l'individu pour l'État.
- 4) En dernière analyse, l'État, comme instrument du bien général qu'il doit promouvoir, tient son autorité de Dieu.
- 5) L'individu et la famille jouissent tous deux d'une priorité d'origine sur l'État et de droits naturels qui n'émanent pas de lui.
- 6) Par conséquent l'État, loin de jamais contrarier l'individu et la famille dans leur action, doit plutôt les aider et protéger leurs droits.

**D) Le droit de propriété.**

- 1) La propriété privée, qui est de droit naturel, doit être regardée comme inviolable.
- 2) La législation doit favoriser pour le plus grand nombre possible l'accès à la propriété, surtout foncière, comme une garantie de stabilité sociale.
- 3) La propriété privée présente un double aspect:
  - a) *individuel*, que méconnaissent le communisme et le socialisme;
  - b) *societale*, que méconnaît le capitalisme exploiteur.
- 4) L'appropriation par l'État est permise dans les limites du bien commun.
- 5) Elle ne peut cependant jamais aller jusqu'à l'abolition totale du droit naturel à la propriété privée.

## VI. — LES RÉFORMES

**A) Le problème.**

- 1) La concentration excessive des richesses et l'exploitation des masses, avec les maux qu'elles entraînent posent un problème
- 2) qu'il faut résoudre par une plus large répartition des biens,
- 3) fruit, non de confiscations, mais d'une distribution plus équitable des revenus.
- 4) Cette réforme, que la justice exige, amènera une meilleure administration de la richesse.

## B) Les réformes.

Cet idéal est réalisable sous un régime de propriété privée, pourvu que l'on admette des réformes:

### 1) LA RÉFORME DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE sous le contrôle de l'Etat.

- a) Toute entreprise revêt un aspect social aussi bien qu'individuel, et par conséquent elle doit être gérée non pas seulement en vue du profit personnel, mais aussi du bien commun.
- b) Cet aspect social requiert dans toutes les activités économiques une organisation qui oblige le particulier à céder une part de ses droits acquis de propriétaire, quand le bien commun l'exige.
- c) L'industrie doit cesser d'être une lutte entre concurrents, entraînant la ruine du plus faible, mais devenir plutôt une coordination d'efforts qui tende vers la prospérité commune, surtout celle de la petite entreprise.
- d) Sans éliminer la concurrence, on doit si bien réglementer la production, l'échelle des salaires, les prix, l'économie d'échange, que les prix s'ajustent au coût des marchandises et des services.
- e) Une coopération industrielle de cette sorte prendra la forme d'un *système corporatif*, où dans chaque branche de la production, patrons et employés forment des commissions et où les deux éléments de chaque industrie (*capital et travail*) sont représentés dans un conseil économique supérieur, qui imprime à la production une direction d'ensemble.
- f) Les consommateurs devraient se grouper et bénéficier d'une représentation adéquate au conseil économique supérieur.
- g) Puisque les opérations de crédit et de banque constituent un rouage essentiel des échanges économiques actuels, ils doivent aussi s'harmoniser avec ce *système corporatif*, afin de soutenir la vie économique et non l'asservir. Il faut reconnaître la valeur des coopératives de crédit (caisses populaires, etc.) des assurances mutuelles et des institutions similaires.
- h) Lorsqu'une entreprise d'intérêt général ne peut servir le bien commun, même sous le contrôle gouvernemental, l'Etat devrait alors, en dernier ressort, se l'approprier et la gérer dans l'intérêt du peuple.

### 2) LA RÉFORME AGRAIRE.

- a) La restauration de l'agriculture sur des bases stables est nécessaire à la reconstruction sociale,
  - aa) parce que l'agriculture, par la valeur de sa production et ses engagements de capitaux, est le fondement de l'économie nationale;

- bb) parce que la vie agricole, exercée dans des conditions normales, est un foyer de valeurs humaines: elle sauvegarde la vie de famille et assure le bon ordre social aussi bien que l'accroissement de la population.
- b) Cette reconstruction stable, toutefois, est impossible, à moins d'assurer à la classe agricole:
  - aa) l'accès à la propriété, par un régime de distribution foncière et de crédit rural qui multiplie largement les propriétaires de sol cultivable. Ce régime s'oppose à celui de la grande propriété terrienne et du fermage.
  - bb) la direction de son propre redressement économique au moyen de coopératives de vente et d'achat et d'institutions de crédit libres mais soutenues par l'Etat, qui exerce un droit de contrôle et au besoin de sanction;
  - cc) les moyens nécessaires à son épanouissement moral et culturel.
- c) La spéculation immobilière, l'industrialisation complète de la ferme sont dommageables à tous les intérêts du cultivateur; tandis que la prospérité de la ville et de la campagne, de l'industrie et de l'agriculture, du producteur et du consommateur de produits agricoles requiert la conciliation des intérêts de chacun au profit de la collectivité.
- d) La justice et la charité internationales, de même que la loi morale, réclament la coopération entre les divers groupes de producteurs et de consommateurs nationaux, la suppression graduelle des droits d'entrée et des barrières commerciales qui empêchent la réalisation de cette entente, notamment la disparition des procédés de commerce égoïstes qui mènent à une concurrence économique effrénée.

## VII. — LE RESSORT PRATIQUE

Seule la **coopération** (et non la concurrence antisociale) sauvera l'humanité du chaos et de la ruine où l'ont conduite la haine et la cupidité. Coopération fondée sur les vérités primordiales déjà énoncées et qui n'exclut aucun individu, aucune race ni aucune classe.

### 1) VIE POLITIQUE.

La coopération implique

- a) la diffusion d'une vraie démocratie et de ses institutions;
- b) l'établissement d'institutions libres qui réalisent l'idée corporative dans les cadres de l'Etat.

### 2) VIE ÉCONOMIQUE.

La coopération doit

- a) régler selon l'équité le partage des profits entre patrons et ouvriers;
- b) unir en un même idéal et une même action toutes les classes;

- c) faire comprendre au cultivateur et à l'industriel leur interdépendance;
  - d) grouper les consommateurs en sociétés coopératives;
  - e) mettre la banque au service de l'individu et de la nation;
  - f) amener les unions ouvrières à promouvoir les intérêts du travailleur, de l'industrie et du public.
- 3) Jusqu'à réalisation de cet idéal, il faut, en fait de  
LÉGISLATION SOCIALE:
- a) le salaire minimum,  
l'assurance-chômage,  
les allocations maternelles et les pensions de vieillesse,  
la protection de la femme et de l'enfant,
  - b) la réglementation des monopoles et des sociétés commerciales,
  - c) le rajustement équitable des impôts,
  - d) la sécurité sociale.
- 4) VIE INTERNATIONALE.
- La coopération exige
- a) un Droit international qui garantisse la justice;
  - b) un conseil des Nations, fondé sur la justice et la charité internationales;
  - c) un patriotisme authentique qui écarte tout nationalisme outré et soit complété par un véritable esprit d'entente internationale.
- 5) RAPPORTS INTERRACIAUX.
- Les races doivent collaborer, vu
- a) leur communauté de nature,
  - b) leur même filiation divine,
  - c) leur commune destinée,
  - d) cette interdépendance de droits, de privilèges et de responsabilités, qui fait qu'aucune race ne peut souffrir sans dommage pour l'humanité.
- 6) COROLLAIRE.
- C'est le devoir des esprits éclairés:
- a) de condamner l'entretien formel et la manifestation des préjugés de race, de même que les pratiques qui en résultent, parce que ces actes détruisent la justice et la charité et amènent discordes et violences;
  - b) de comprendre l'obligation sacrée qui s'impose aux membres du Corps mystique du Christ de procurer aux groupes minoritaires une pleine jouissance des privilèges communs à toute l'humanité.

L'établissement d'un ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN s'impose donc.

Ce sera la *révolution mondiale* mais *pacifique*, avec

- 1) pour *chef*, le *Christ*,
- 2) pour *motif*, l'*amour mutuel des hommes*,
- 3) pour *méthode*, la *coopération*.

Cet ordre, le Christ l'a annoncé dans sa prière prophétique qui parle d'un seul troupeau et d'un seul pasteur.

*Nihil obstat:*

Louis C. DE LÉRY, S. J.  
*Cens. dioc.*

Montréal, 26 février 1936

---

*Imprimi potest:*

AdélarD DUGRÉ, S. J.  
*Praep. Prov. Can. Inf.*

---

*Imprimatur:*

† Em.-A. DESCHAMPS, V. G., Év. de Thennesis  
*Aux. de Montréal*

Montréal, 28 février 1936

# Une bibliothèque à bon marché

- Pour alimenter vos lectures
- Pour vous créer une documentation utile
- Pour connaître la doctrine sociale catholique
- Pour suivre le mouvement des idées et des faits

ABONNEZ-VOUS A

## L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Brochures mensuelles de 32 pages

Moins massive et moins coûteuse que le livre, la brochure présente un intérêt spécial, tant pour la propagande des idées que pour le résumé d'une doctrine, l'examen d'une question, l'étude d'une institution. Elle est l'artillerie légère de la pensée, sa diffusion est une des formes les plus efficaces de l'apostolat.

Composée et imprimée plus rapidement, la brochure permet, en outre, de consacrer à l'actualité et au mouvement des idées, des études qui, autrement, seraient perdues au milieu d'autres articles de revues dont les numéros encombrant les rayons des bibliothèques et sont d'un usage difficile.

**Abonnement annuel: \$1.50**

**Le numéro: 15 sous**

*DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE*



**ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE**

# CONTRE LE COMMUNISME

LISEZ et RÉPANDEZ nos PUBLICATIONS

Tracts de quatre pages: 35 sous le cent

Ce que le Communisme a donné en Russie  
Être communiste, qu'est-ce que ça veut dire ?

---

Tract de huit pages: 15 sous la douzaine

**La Philosophie du bolchevisme**

---

Brochures de seize pages: 10 sous

Le Communisme au Canada — L'Ouvrier en Russie  
La Russie en 1930 — L'Offensive soviétique  
L'Action internationale des sans-Dieu — Vers la guerre  
La Famine en Russie — Les sans-Dieu en Russie

---

Brochures de trente-deux pages: 15 sous

En Russie soviétique — Le Commerce avec les Soviets  
Le Rêve communiste — Les Révolutions bolchevistes modernes

---

Brochures de soixante-quatre pages: 25 sous

Manuel antibolchevique — Cahier anticommuniste  
Le Plan quinquennal — Journées anticommunistes, I, II  
La Menace communiste au Canada

---

**AFFICHES ILLUSTRÉES**

Série de sept: 10 sous

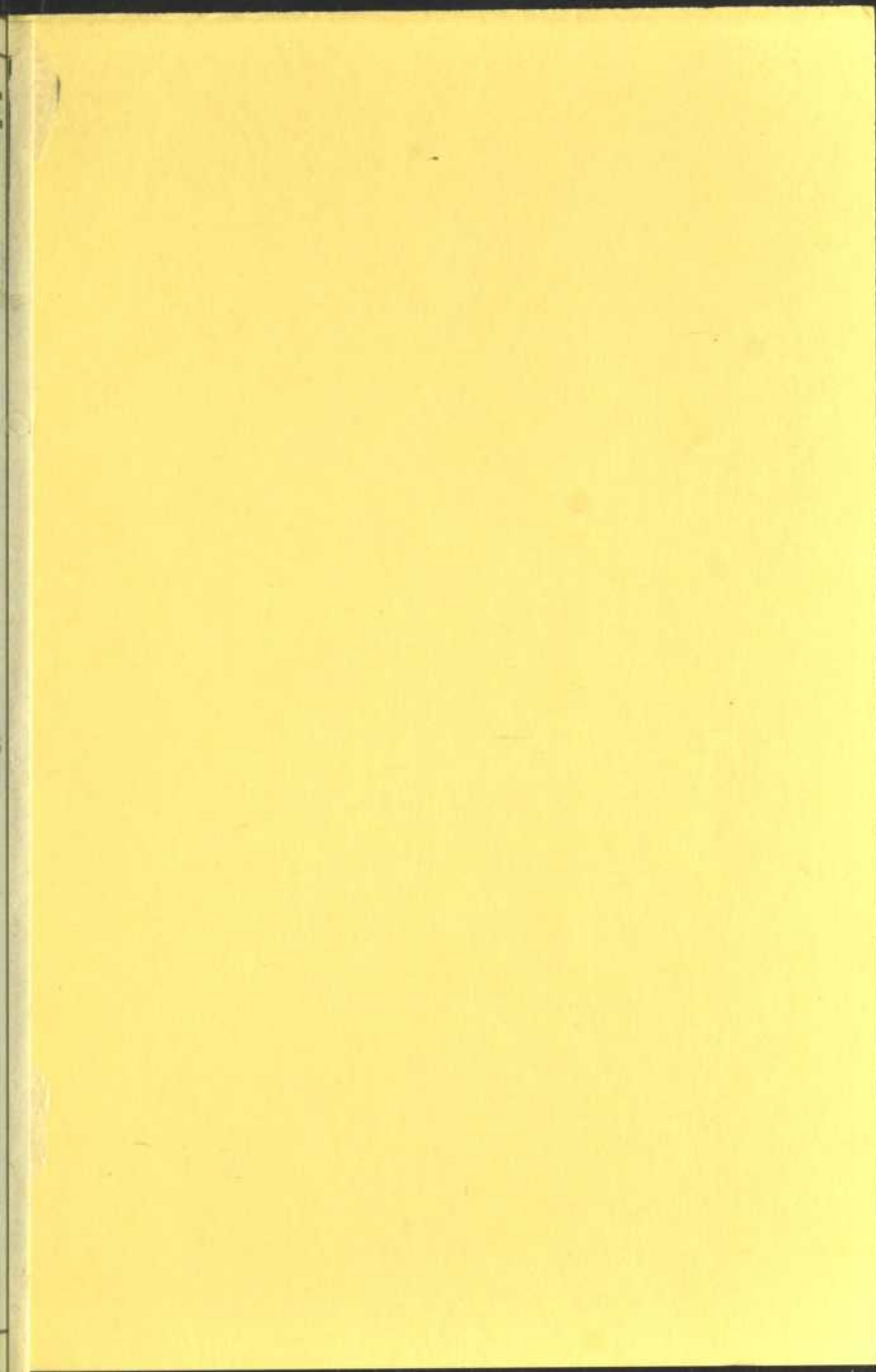
---

Brochures sur la restauration sociale: 25 sous

Le Programme de restauration sociale  
L'Encyclique «Quadragesimo Anno» — Pour la Restauration sociale

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE  
Abonnez-vous à nos brochures mensuelles

**ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE**



BNQ



000 358 562